

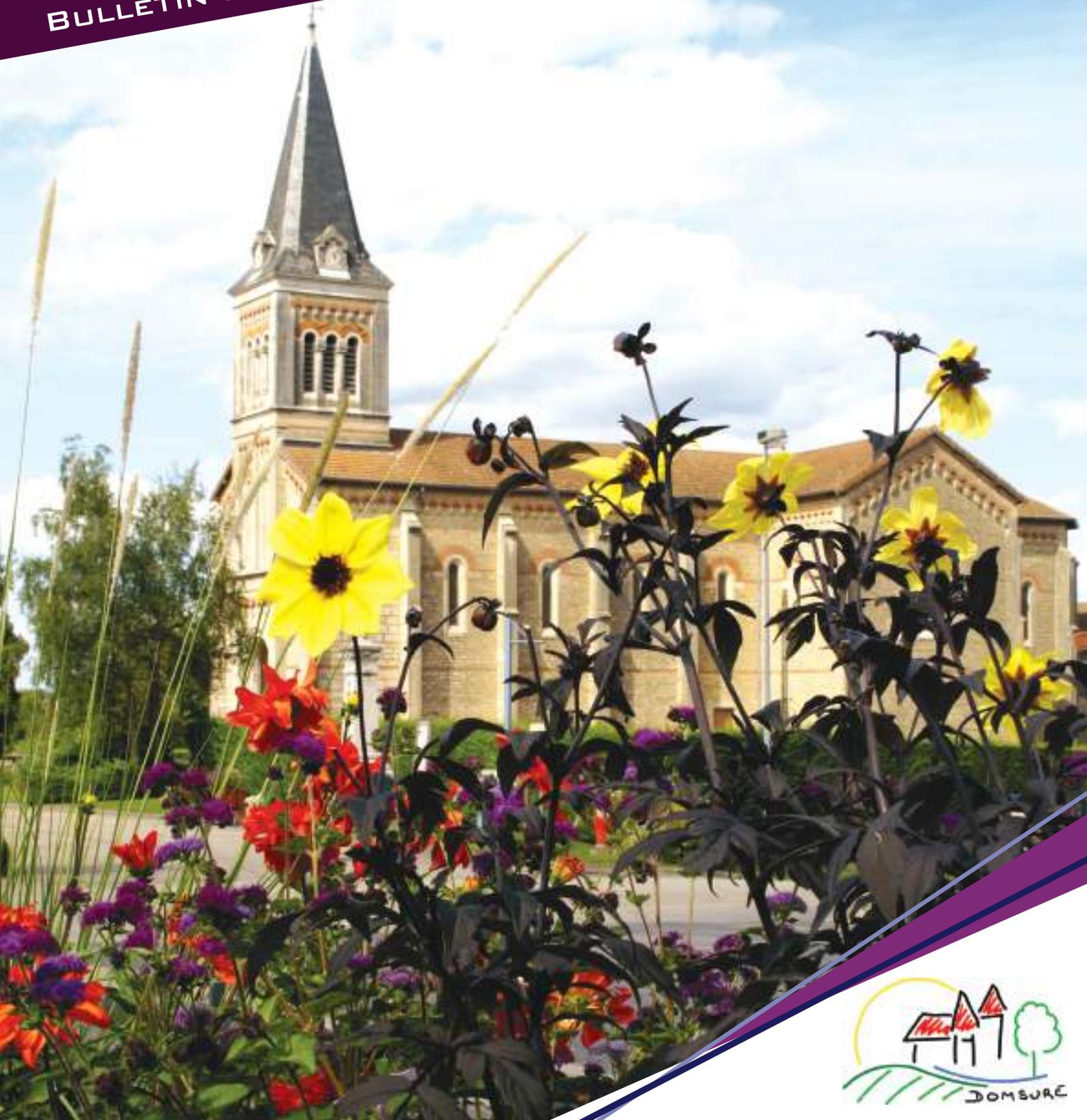


VIVRE

2022

DOMSURE

BULLETIN MUNICIPAL



LE MOT DU MAIRE..... P.3

INFOS COMMUNALES.....P.4-5

BUDGETP.6-7

TRAVAUXP.8-9

- Bois
- Affouage
- Voirie

ACTUALITÉS P.10-11

- Marchés
- Site internet / Facebook
- Défibrillateur
- Nuisances

INFOS PRATIQUES P.12-17

- Grand Bourg Agglomération
- Nos déchets
- La « Voie Verte »
- Le BR'Ain
- Logement : rénovations / ADIL
- Chemins de randonnée

ENFANCE ET VIE ÉDUCATIVE... P.18-25

- Micro crèche
- Garderie « Les P'tits BeauDoms »
- Ecole Domsure
- Ecole Beaupont
- Restaurant scolaire
- Sou des Ecoles

ASSOCIATIONS..... P.26-34

- Ecole de musique
- Jeunes Sapeurs-Pompiers
- Association Mosaïque Beaupont Domsure
- Bibliothèque
- Fleurissement
- Comité des Fêtes
- Chasse
- Pêche
- Amicale tennis
- Les Amis du Fruit

VIE DES SÉNIORS.....P.35

- CCAS
- Anciens Combattants

DIVERS P.36-41

- ADMR
- Ain Domicile Service
- Portage repas
- Visite des écoles
- Remise des dictionnaires
- Téléthon
- Pompiers de Beaupont
- Course de tracteurs tondeuses
- Temps forts du marché

NOS PAGES D'HISTOIRE P.42-43

- Histoire d'animaux

CALENDRIER DES FÊTES P.44-45

ETAT CIVIL.....P.46

PHOTO MYSTÈREP.47

Domsuroises, Domsurois,

En ce début d'année 2022, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je viens vous adresser tous mes meilleurs vœux de santé et de prospérité.

Mes pensées vont également vers toutes les familles qui ont traversé des moments difficiles en cette période de Covid 19.

Durant l'année 2021, malgré le confinement et les gestes barrières, nous avons pu assurer le fonctionnement de nos écoles, grâce à la directrice Anne-Sophie, au groupe d'enseignantes et aux ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés En Maternelle).

En 2021, le nombre de nouveaux parents sur la commune a considérablement augmenté puisque treize bébés ont vu le jour cette année. La première naissance aindinoise est Domsuroise avec la naissance de Tylio, le 1^{er} janvier.

Des projets ont été validés cette année :

- halle multisports : après de nombreuses concertations avec l'architecte (Atelier 71), le permis de construire a été déposé en mai, à l'étude pour 5 mois, avant d'être retourné avec un avis favorable en septembre. Les travaux devraient commencer courant janvier 2022,

- achat de terrain au bourg de notre commune : cette acquisition nous permettra de doter le centre de Domsure d'une réserve incendie. L'installation du même dispositif est également prévue au Villard et à Villeneuve,

- le marché : après plus d'un an d'existence le marché bimensuel a du succès !

Merci à toute l'équipe responsable, aux commerçants et à Nathaly (bar-restaurant).

C'est une occasion pour les associations de proposer des manifestations (buvette, ventes de fleurs, tombola, préparation et dégustation de jus de pommes etc...)

Face aux mesures sanitaires, les associations ont fait un effort constant pour s'adapter :

- le comité «La Roger Pigeon» a pu organiser la journée cycliste FFC,

- la nouvelle équipe du comité des fêtes a repris le flambeau sous la présidence de madame Virginie Ponsonnet,
- le club de l'amitié se réorganise pour proposer de nouvelles activités aux seniors,
- le sou des écoles a trouvé un nouveau souffle, madame Cécile Mendes en a pris la présidence,
- au restaurant scolaire, l'implication des parents bénévoles reste importante,
- la garderie a connu des difficultés par manque de bénévoles. De nouveaux parents adhérents se mobilisent,
- les anciens combattants se sont réunis pour chaque cérémonie,
- le comité de fleurissement œuvre chaque année pour l'embellissement de notre commune.

Je salue et remercie toutes nos associations de Domsure et Domsure - Beaupont.

Nous sommes à votre écoute, nous faisons notre possible pour répondre rapidement à vos attentes.

C'est avec un grand plaisir que nous aurions aimé vous donner rendez-vous le samedi 15 janvier 2022 à 18h à la salle des fêtes de Domsure, malheureusement le contexte sanitaire nous empêche à nouveau d'organiser cette traditionnelle cérémonie des vœux.



Le Maire
Patrick Vacle

Ouverture Mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

- les lundis, mardis, jeudis de 9h à 12h et les vendredis de 13h30 à 17h30
- deuxième et quatrième samedi de chaque mois de 9h à 12h

Fermé le mercredi

Tel : 04 74 51 22 25

Mail : mairie@domsure.fr / Site internet : domsure.fr

Marché : chaque vendredi des semaines impaires



Inscriptions scolaires

Documents demandés :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité des parents
- Carnet de santé de l'enfant

M. le maire délivre un certificat d'inscription dont dépend l'école.

Prise de rendez-vous avec la directrice de l'école concernée.

A noter que pour toute inscription, un certificat de radiation établi par l'école d'origine est exigé.

Cartes d'identité

- Une demande doit être pré-remplie sur ants.gouv.fr,

Après impression du document, prendre rendez-vous dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil, dont Coligny, pour déposer votre demande. Tél. 04 74 30 10 97,

- ou déposer votre demande, accompagné d'un représentant légal si c'est une personne mineure ou son tuteur. Apporter un justificatif de domicile récent, des photos récentes aux normes, son ancienne carte d'identité ou acte de naissance. La validité est de 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les personnes mineures. Tel : 04 74 30 10 97

Passeport

- Passeport adulte (valable 10 ans)
- Passeport pour un mineur (valable 5 ans)
- Une demande doit être pré-remplie sur ants.gouv.fr, après impression du document, prendre rendez-vous dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil, dont Coligny, pour déposer votre demande.

Inscriptions sur listes électorales

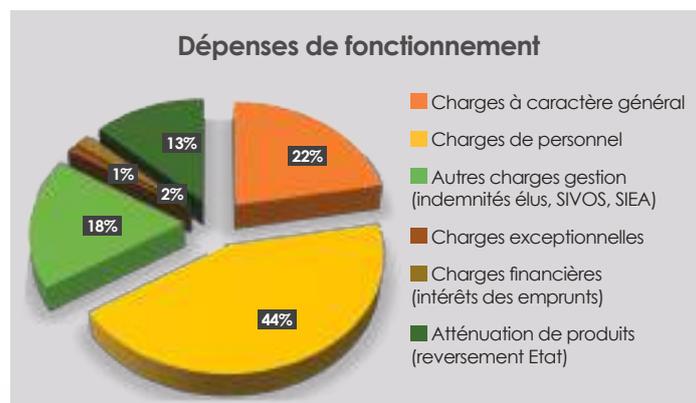
- En mairie (justificatif domicile, carte identité, cerfa à compléter)
- Sur internet : service-public.fr

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	57 476,90 €
Charges de personnel	113 727,45 €
Autres charges gestion (indemnités élus, SIVOS, SIEA)	47 452,24 €
Charges exceptionnelles	2 645,06 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	4 876,51 €
Atténuation de produits (reversement Etat)	33 641,00 €
Opérations d'ordre entre sections	0,00 €

Total DEPENSES **259 819,16 €**



Recettes

Produits des services (affouage, voirie)	25 915,00 €
Atténuation de charges	34,39 €
Impôts et taxes	219 970,92 €
Dotations et participations (Etat, Département, RPI)	107 623,46 €
Autres produits gestion (locations biens communaux)	11 831,11 €
Produits exceptionnels	97,00 €

Total RECETTES **365 471,88 €**



Résultat de fonctionnement : 105 652,72 €

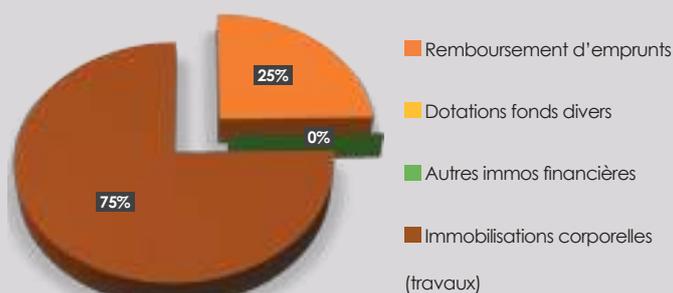
Section d'investissement

Dépenses

Remboursement d'emprunts	19 945,33 €
Dotations fonds divers	0,00 €
Autres immos financières	0,00 €
Immobilisations corporelles (travaux)	60 680,07 €

Total DEPENSES **80 625,40 €**

Dépenses d'investissement

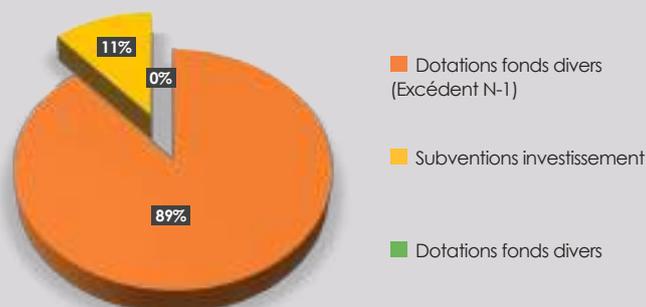


Recettes

Dotations fonds divers (Excédent N-1)	91 114,33 €
Subventions investissement	11 670,85 €
Dotations fonds divers	0,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €
Opérations d'ordre entre	0,00 €

Total RECETTES **102 785,18 €**

Recettes d'investissement



Résultat d'investissement : 22 159,78 €

Résultat 2020 : 127 812,50 €

Budget communal 2021 :

• Achat tracteur tondeuse Iseki	15 564,00 €
• Achat Citroën Berlingo	2 800,00 €
• Guirlandes Noël	880,63 €
• Acquisition terrain pour poche incendie	3 200,00 €
• Diagnostic amiante avant projet halle	810,00 €

Vente de bois 2021

Afin de finaliser le remboursement de la dette envers la DDT, des coupes de bois sur pied ont été effectuées sur les parcelles communales situées au « Villard ».

Au final environ 800 m³ de bois (douglas, pins) coupés et vendus pour un montant final revenant à la commune de Domsure après abattage et débardage d'environ 23 000 €.



Affouage

Durant l'hiver 2020 / 2021 ce ne sont pas moins de 11 affouagistes qui ont répondu présents.

Les affouages étaient situés dans les bois de Fougemagne, direction Coligny.

Afin d'avancer dans le programme de coupe défini par l'ONF, nous avons, comme les années précédentes, ouvert les affouages aux habitants de la commune de Beaupont .

Les tarifs n'ont pas évolué et restent à 6 € le m³.

Le cubage du bois est réalisé au réel, une fois les bois coupés correctement rangés.



Voirie

L'enveloppe financière globale accordée à la commune par Grand Bourg Agglomération s'élève pour l'année 2021 à 40 188 € TTC.

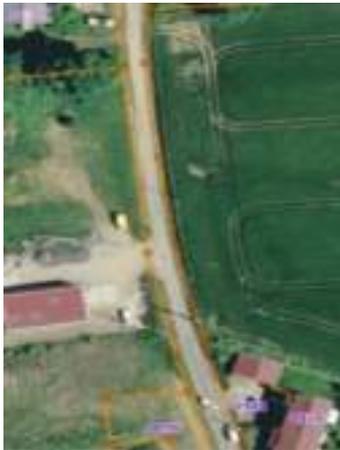
Pour rappel, le calcul de cette enveloppe est proportionnel au kilomètre de voirie revêtue.

Afin de respecter le cadre de l'enveloppe attribuée, la commission voirie a dû faire des choix au niveau des travaux à réaliser.



L'équipe communale de déneigement

Vous trouverez ci-dessous les travaux réalisés en 2021 :



• Impasse de l'Abbé Culas :

Préparation du support à la niveleuse et réalisation d'un bicouche à l'émulsion sur 675 m² afin de terminer la réfection de cette voirie suite aux deux dernières tranches 2019 /2020.

Montant de l'opération : 5 877 € TTC.

• Route de Montoux :

Deux zones de travaux réalisées sur cette voie en 2021

Zone N°1 : Reprise d'une portion de voirie affaissée nécessitant de réaliser une purge de celle-ci, c'est-à-dire l'évacuation de 110 tonnes de terre remplacée par du caillou compacté. Un enduit superficiel en bicouche a été réalisé sur 100 m².

Montant de l'opération : 4 624 € TTC.



Zone N°2 : Reprise de 150 mètres de voirie comprenant la préparation du support à la niveleuse, la réalisation de poutres de rive, afin de maintenir correctement la voirie sur les 2 côtés, et réalisation d'un bicouche porphyre sur 530 m². **Montant de l'opération : 18 092 € TTC.**

• Route de la Richardière :

Terrassement et mise en place de cailloux sur les côtés de la voirie à proximité du « Clos du Tilleul », changement d'un regard d'eau pluviale avec grille, réalisation d'un bicouche de finition sur 40 m².

Afin de sécuriser la sortie du « Clos du Tilleul », mise en place d'un panneau Stop et réalisation d'un marquage au sol.

Montant de l'opération : 1 922 € TTC.



• Divers travaux de point à temps manuel sur la voirie de la commune afin d'obturer certaines fissures et déformations pour un **montant de 5 282 € TTC.**

L'enveloppe restante de **4 000 € TTC** servira à la commune pour diverses commandes de fonctionnement à savoir cailloux, tuyaux, regards, locations diverses, etc....

Les marchés

Voilà maintenant plus d'un an que chaque semaine impaire, le marché se tient au cœur de notre village permettant aux domsurois de réaliser leurs courses.

Il accueille également avec enthousiasme les associations qui contribuent à en faire, comme

nous le souhaitons, un véritable lieu d'échanges et de convivialité. Bien que chaque marché soit différent dans son offre, il redonne vie au village un vendredi sur deux ! Merci aux commerçants, producteurs et visiteurs du marché qui contribuent à sa réussite !



Quelques-uns de nos commerçants



Site internet et ... Facebook : votre commune innove !

Complètement refondu, notre site internet www.domsure.fr vous permet de consulter toutes les informations utiles et actualisées sur votre commune et l'ensemble des services qu'elle offre.

Et sur cette lancée, c'est également une page « Facebook » nommée « Mairie-de-Domsure » qui a été créée et qui permet de communiquer sur les différents événements qui se déroulent sur la commune et sur la vie communale de manière générale. Il s'agit d'une page publique donc visible même en l'absence de compte « Facebook ». Alors tous à vos likes ... !!



Défibrillateur

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 fixant les modalités d'équipement pour les ERP (Établissement Recevant du Public) en fonction de leurs catégories, telles que mentionnées dans l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation avait conduit la commune à installer ce type d'appareil à l'entrée de la salle des fêtes au printemps 2019.

Une signalétique a été installée au niveau des deux entrées du chemin Léandre Jaillot.



Nuisances

L'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 précise la réglementation en vigueur concernant les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de provoquer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

Les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, pompes d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

La commune rappelle par ailleurs que les bruits occasionnés, entre autres exemples, par les animaux bruyants, le bricolage à répétition, les pétards, les vélomoteurs et motocyclettes, les fêtes familiales, constituent des infractions au code de santé publique.

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Il y a des mesures spécifiques pour les professionnels, les chantiers de travaux publics ou privés, les activités sportives ou de loisirs. Au niveau agricole, semis, récoltes, entretiens et réparations du matériel agricole saisonnier, sont des travaux assimilés à des interventions urgentes et donc tolérés.

A l'occasion d'une fête familiale, prévenez votre voisinage.

Merci de bien vouloir respecter ces quelques règles de civisme pour le bien-être de chacun d'entre nous.



STOP à la divagation des chiens et chats

La divagation des chiens et chats est en recrudescence ces derniers mois sur la commune.

Ce que dit la loi :

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code rural).

Hormis l'hypothèse d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, le chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant cent mètres (article L. 211-23 du Code rural).

Le chat est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est trouvé à plus de mille

mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. De même, le chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est considéré comme en état de divagation (article L. 211-23 du Code rural).

Il est demandé à l'ensemble des propriétaires d'animaux domestiques de respecter la loi, de respecter ses voisins et son entourage, pour le bien-être de tous.



GBA / Grand Bourg Agglomération

Nos déchets - Horaires déchèterie

DÉCHÈTERIE PIRAJOUX BOIS BRESSON - 01270 PIRAJOUX	
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre Lundi, mardi, mercredi, et vendredi : 14h-18h Samedi : 9h-18h	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 14h-17h Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Pour les particuliers, l'accès est libre. Pour les professionnels, l'accès est libre pour les déchets suivants : carton, métaux, et films plastiques. L'accès est payant pour les autres déchets (carte d'accès de 150 € l'année). Les apports sont limités à 1m3 par semaine.

Tél : 04 74 42 04 76

Le tri des déchets se simplifie

A compter du 1^{er} janvier 2022, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans les colonnes jaunes. Les cartonnets seront à mettre dans les colonnes bleues.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les co-

lonnes de tri avec les emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage, ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler : moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé...

Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Que peut-on trier ?

Emballages en métal, en papier, en cartonnnette, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourt, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, emballages de magazines, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de cacao...

Attention, seuls les emballages sont concernés : les objets divers (jouets, ustensiles, etc.) doivent être jetés dans la poubelle habituelle quand ils sont de petites tailles et en déchèterie pour les gros objets.

Désormais, plus de doute : sur l'ensemble de Grand Bourg Agglomération **tous les emballages et les papiers se trient !**

Les emballages en verre se trient toujours dans les colonnes prévues à cet effet.

Et en pratique ?

1/ C'est un emballage, c'est un papier ? Il se trie !

2/ Comment ?

- Inutile de laver l'emballage, il suffit de bien le vider.
 - Bien l'aplatir pour un gain de place.
- 3/ Où déposer mes déchets ?
- Papiers et cartonnnettes dans les colonnes bleues
 - Emballages sauf cartonnnettes dans les jaunes

En résumé - Ce qui change :

- Tous les emballages en plastique se trient
- Les cartonnnettes sont à déposer dans les colonnes bleues



Bon à savoir

L'extension des consignes de tri est l'une des obligations réglementaires fixées par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV). Elle devrait être effective sur tout le territoire national d'ici fin 2022.

Votre implication est essentielle pour faire progresser le recyclage et participer à la transition écologique. Engageons-nous, trions plus !

Pour toute information complémentaire

- Consulter le site internet : grandbourg.fr/letri rubrique déchets - consignes de tri
- Contacter la Direction Gestion des Déchets par mail : infodechets@grandbourg.fr ou par téléphone au **0 800 86 10 96** (appel gratuit)



La voie verte prolongée

Les travaux de la section entre Jayat et Saint-Trivier de Courtes ont été finalisés en octobre. 11,5 km s'ajoutent aux 14 déjà aménagés entre Attignat et Jayat. Ils permettent la découverte de la Bresse dans un environnement encore plus naturel que le premier tronçon. L'itinéraire est ouvert aux piétons et cyclistes. Il traverse

aussi les communes de Saint Julien sur Reyssouze et Mantenay-Montlin. L'aménagement de l'arrivée à Saint Trivier de Courtes sera terminé en 2022. Deux kilomètres ont également été réalisés à Bourg-en-Bresse, avenue Amédée Mercier et avenue Maginot, principalement le long du canal de la Reyssouze.

Le BR'Ain

Le BR'Ain, une monnaie locale complémentaire sur Grand Bourg Agglomération

Après plus de 4 ans, l'association « Monnaie locale complémentaire Bresse-Revermont Le BR'Ain » a lancé, samedi 6 novembre, une monnaie complémentaire à l'Euro.

Il s'agit de créer un réseau de consommateurs et de professionnels qui ont choisi d'encourager l'économie locale. Les BR'Ains restent sur le territoire de l'agglomération et contribuent à l'économie circulaire.

Les particuliers échangent des euros contre des BR'Ains (1 BR'Ain = 1 Euro) dans des comptoirs de change tenus par des professionnels et les dépensent chez des producteurs, des artisans, des prestataires de services, des commerçants de tous métiers, qui adhèrent à l'association et apposent un cabochon « Ici, on accepte le BR'Ain » sur leur vitrine.

Les euros collectés par le change sont déposés à la NEF, Nouvelle Économie Fraternelle et constituent un fonds de réserve. La NEF s'engage

à multiplier par 2 ce fonds pour accorder des prêts aux entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire de notre territoire.

Encourager l'économie locale c'est lutter contre les transports inutiles et le réchauffement climatique. Développer le BR'Ain, c'est ainsi créer de nouvelles relations entre professionnels et utilisateurs. Avec des BR'Ains dans ma poche, j'ai le moyen d'agir au quotidien. Et même si les billets représentent les richesses de la Bresse et du Revermont, il y aura bientôt une monnaie numérique pour des paiements, sans frais, par virement ou avec son smartphone.

Notre association est gérée de façon démocratique. Dans chaque pôle territorial de GBA (Bourg, Montrevel, Val-Revermont et Ceyzériat), nous animons des groupes locaux réunissant les utilisateurs, les professionnels et les élus de façon à mieux apprécier les besoins de chaque territoire.

Pour nous contacter : contact@lebrain.org

Pour en savoir plus : www.lebrain.org



Logement :

Vous rénovez ? L'Agglomération vous aide !

Grand Bourg Agglomération accompagne et finance la rénovation énergétique des logements via le service « Mon Cap Energie ». Rappel des dispositifs existants.

Dispositifs	Les travaux financés
Fonds isolation	Isolation des façades, de la toiture, des planchers, des combles, remplacement des portes et fenêtres
Fonds énergies renouvelables	Equipements utilisant la biomasse (poêles à granulés, bois), géothermie, éolien, solaire

Pour obtenir ces aides, l'accompagnement Mon Cap Energie obligatoire

Pour bien rénover, rien de mieux que d'être bien accompagné. C'est le rôle de Mon Cap Energie qui est le passage obligé pour bénéficier des aides. Un conseiller se déplacera à votre domicile pour dresser un état des lieux complet des travaux à prévoir. Il en coûtera 149€ pour le porteur de projet. Chacun est ensuite libre de choisir l'artisan qu'il souhaite sous réserve qu'il soit labellisé RGE (reconnu garant de l'environnement).

Qui contacter ?

ALEC01 - Mon Cap Energie - Tél : 04 74 45 16 49
www.moncapenergie.fr

Un troisième dispositif d'aide à la rénovation pour les ménages les plus modestes et les bailleurs. Grand Bourg Agglomération porte depuis 2020 et jusqu'en 2025 une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble de ses communes.

L'OPAH a déjà permis de conseiller plus de

570 propriétaires depuis son lancement, et plus de 2,1 millions d'euros d'aides ont déjà été distribués.

Ces aides financières peuvent être attribuées (sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants), pour les projets concernant :

1. Les travaux d'économie d'énergie dont les travaux d'isolation, de remplacement de menuiseries, de chauffage, de ventilation ;
2. Les travaux d'adaptation du logement afin de favoriser le maintien à domicile pour faire face aux difficultés physiques liées au vieillissement et aux situations de handicap ;
3. Les réhabilitations lourdes avec des travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé ;
4. Les réhabilitations de logements locatifs en accompagnant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs biens dégradés ou vacants, sous réserve de conventionnement des loyers.

OPAH	
Subventions accordées	
Propriétaires occupants	De 55 à 75% d'aides dans la limite de 20 000 € HT de travaux subventionnables
Propriétaires bailleurs qui rénovent un logement à louer	De 25 à 65% d'aides dans la limite de 60 000 € HT de travaux subventionnables
Plafonds de ressources pour les propriétaires occupants	
Ménage d'une personne	Revenus inférieurs à 19 074 €
Ménage de 2 personnes	Revenus inférieurs à 27 896 €
Ménage de 3 personnes	Revenus inférieurs à 33 547 €
Ménage de 4 personnes	Revenus inférieurs à 39 192 €
Ménage de 5 personnes	Revenus inférieurs à 44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 5 651 €

Qui contacter ? **SOLIHA Ain** - Permanence tél. mardi jeudi vendredi de 10h à 12h. **04 74 21 02 01**
accueil.ain@solihha.fr. Permanences de 9h à 10h sans rendez-vous à la mairie de Coligny le 2^e jeudi du mois

ADIL

Une question sur votre logement : des juristes vous informent gratuitement !

L'ADIL de l'Ain, Agence départementale d'information sur le logement, a pour mission de délivrer gratuitement des conseils juridiques, financiers et fiscaux sur le logement et l'habitat. Ses conseils, délivrés par des juristes spécialisés en droit immobilier, vous permettront de connaître et comprendre les règles applicables en matière de location, accession à la propriété, copropriété, droit de la propriété, ainsi que les aides à l'amélioration de l'habitat et la

rénovation énergétique.

Chaque année, l'ADIL de l'Ain délivre auprès d'un public varié (propriétaires occupants ou bailleurs/ locataires / collectivités et acteurs du logement), près de 13 500 conseils.

Pour consulter l'ADIL, vous pouvez prendre contact avec nos services au 04 74 21 82 77, nous adresser un mail adil@adil01.fr, ou prendre rendez-vous auprès de notre siège et de nos permanences de proximité.

Les services de l'ADIL sont ouverts, sans interruption, du lundi au jeudi, de 9 heures à 18 heures, et le vendredi de 9 heures à 17 heures.



ADIL de l'Ain

34 rue du Général Delestraint,
01 000 Bourg en Bresse
Tel : 04.74.21.82.77

Mail : adil@adil01.fr

Site internet : adil01.org

Chemin de randonnée

Refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) – inscription des itinéraires d'intérêt communautaire

Dans le cadre de sa compétence Tourisme, Grand Bourg Agglomération a inscrit dans son **Projet de territoire - Volet tourisme** l'axe 4 « Structurer et promouvoir l'offre touristique pour répondre aux attentes des clients selon la tendance du slow tourisme », dont les objectifs sont les suivants :

- identifier les itinéraires d'intérêt communautaire,
- garantir la pratique et la continuité des itinéraires,
- améliorer la communication et s'adapter aux nouveaux outils (numérique notamment).

En 2018, le Département de l'Ain a souhaité refondre son Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il a fixé, en accord avec les EPCI, une feuille de route précisant que son action portera désormais sur les itinéraires d'envergure départementale favorisant la découverte des sites naturels et des paysages ruraux. La randonnée devient ainsi un outil au service du développement touristique des territoires. Seul ce réseau pourra être inscrit au PDIPR et bénéficier de subventions départementales.

Les intercommunalités ont désormais la charge :

- de faire la demande d'inscription des itinéraires au PDIPR (en lieu et place des communes hier),
- de garantir la pérennité de la pratique,



INFOS PRATIQUES

- d'établir le cas échéant et signer les conventions de passage,
- d'appliquer et faire appliquer la charte départementale de la signalétique et du balisage.

Pour mettre en place cette évolution, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) missionné par le Département, a audité en 2019 les 1300 km linéaires de boucles recensées sur l'ensemble de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. A partir de la grille de critères préalablement définis, 40 itinéraires sont retenus, soit environ 400 km linéaires.

Un nouveau scénario est travaillé par la direction du Tourisme en 2020 intégrant en complément des critères propres à l'agglomération :

- un équilibre territorial entre Bresse, Revermont et zone urbaine,
- un équilibre de pratique : sportive, découverte et familiale,
- la mise en avant de l'intérêt patrimonial : équipement structurant, paysage, architecture, espace naturel remarquable....

En plus des 40 itinéraires sélectionnés par le CDRP, 40 nouveaux itinéraires sont identifiés soit environ 800 km linéaires au total.

Entre février et avril 2021, l'ensemble des communes et des clubs de randonnée sont concertés afin d'affiner le futur réseau d'itinéraires de randonnée à inscrire au titre du PDIPR pour la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. Plus de 110 personnes sont rencontrées lors de cette phase de concertation.

Cette proposition met en avant une offre de randonnée importante qui s'explique par l'attractivité du relief, la diversité des paysages, un patrimoine diffus et une bonne répartition des sentiers à l'échelle du territoire présentant des boucles diversifiées, complémentaires, de différents niveaux adaptés pour des familles, des touristes ou encore des sportifs adeptes de la randonnée en plaine bressane et en petite montagne revermontoise.

La liste des itinéraires de randonnée pédestre à inscrire au PDIPR pour l'agglomération se compose comme suit :

- 93 boucles Promenade et Randonnée (PR),
- 15 allers-retours (PR),
- le GR de Pays Tour du Revermont,
- la portion CA3B du GR 59 du « Ballon d'Alsace à Culoz »,

correspondant environ à 850 km linéaires

C'est dans ce cadre que le tracé actuel sera modifié pour passer sur le « Chemin de Messe ». Il devrait voir le jour officiellement en 2023, le temps que la signalétique soit validée et mise en place.



Balisage sur la Place de l'Eglise

Petite enfance

Les modes d'accueil du jeune enfant

Les Relais assistants maternels :
Grâce à leur très bonne connaissance du réseau d'accueil des jeunes enfants, les animatrices conseillent les parents pour trouver l'organisation la mieux adaptée à leurs attentes et leurs contraintes. Elles renseignent sur les

modes d'accueil, les modalités d'inscription, les démarches administratives. Si les parents optent pour un-e assistant-e maternel-le, elles peuvent répondre aux questions sur les contrats, le calcul des heures, les fiches de paie.

Structure	Adresse	Responsable	Téléphone	Mail
CaRAMel	1 rue des Mousserons Treffort 01370 Val-Revermont	Carmen Pereira	04 74 42 33 04	relais.caramel@grandbourg.fr



Inscrire son enfant en crèche

Pour les multi-accueils qu'elle gère, Grand Bourg Agglomération a mis en place une procédure de pré-inscription unique. Une fiche est disponible sur le site grandbourg.fr, rubrique Services quotidiens puis Petite enfance. Les parents peuvent indiquer trois choix de structures. Cette feuille de pré-inscription doit être remise à la responsable d'un multi-accueil ou alors envoyée à l'adresse mail de la structure placée en premier choix. Les dossiers sont étudiés par une commission réunissant des élus, des responsables de crèches et relais assistants maternels et la responsable du service petite

enfance. Deux réunions sont programmées dans l'année : en mars pour les entrées au deuxième semestre et en septembre pour le premier semestre.

Les dossiers sont examinés de façon anonyme. Grand Bourg Agglomération a défini plusieurs critères pour attribuer les places : priorité aux enfants porteurs d'un handicap, accueil de fratrie (frère ou sœur toujours accueilli dans une structure), les revenus de la famille, les places disponibles par groupe d'âge, la domiciliation sur le territoire.



ENFANCE ET VIE EDUCATIVE



Les multi-accueils

Structures	Adresses	Responsables	Téléphones	Mails
Car'Hibou	46 impasse Car'Hibou 01270 Domsure	Isabelle Badoux	04 74 30 41 53	isabelle.badoux@grandbourg.fr
Caram'Bole	1 chem. de Garavand 01370 Bény	Nathalie Jullien		nathalie.jullien@grandbourg.fr
Pom'Cannelle	180 allée des écoliers 01370 St-Etienne du Bois	Adeline Picard	04 74 25 08 46	adeline.picard@grandbourg.fr

Ces structures accueillent les enfants de 7h30 à 18h30

Garderie les P'tits BeauDoms

La garderie les P'tits BeauDoms assure un accueil périscolaire tout au long de l'année scolaire. Le bureau est composé de 5 membres sous la présidence M. Jonathan Poussin. L'équipe est constituée de Stéphanie Sézia et Brigitte Artero.

La garderie les P'tits BeauDoms souhaite donner une nouvelle dynamique à l'association en proposant plusieurs manifestations sur l'année 2022.

L'association a connu une hausse des effectifs en septembre 2021. Elle remercie la commune pour son aide et Stéphanie pour son investissement auprès des enfants.



Ecole Domsure

L'année scolaire 2020-2021 a été assez impactée par l'épidémie de covid-19...
Peu de projets en conséquence, et pas de possibilités d'échange entre classes.

Une année scolaire masquée pour les CP !



Nous avons quand même bénéficié de l'intervention des musiciens intervenants Didier et Aline Joannon et François Puthet sur 3 séances.

L'année a été ponctuée de ses petits événements habituels : anniversaires, ateliers cuisine, carnaval, Noël, semis de printemps... en toute simplicité ! Camille et Agathe ont aussi laissé leur place pour s'occuper chacune de leur bébé. Audrey et Julie sont venues les remplacer dans la classe.



Ecole Beaupont

Remise des dictionnaires

En Novembre 2020, les élus ont remis les dictionnaires aux élèves de CM1 et quelques CM2 dans la cour de l'école.



Contact avec Thomas Pesquet 31 Mai 2021 - 15h49

Avant le jour J, nos écoliers ont travaillé sur la conquête spatiale, la mission Alpha, sur la biographie de Thomas Pesquet, sur l'ISS (comment ils travaillent, ils vivent...), sur l'impesanteur et les effets sur le corps humain, sur le retour sur Terre.
Ils ont créé des fusées avec le décollage par réaction chimique.



ENFANCE ET VIE EDUCATIVE

Ils ont construit plusieurs ISS (Station Spatiale Internationale).



Ils ont travaillé à partir des photos prises par T. Pesquet, ils ont représenté l'espace en pointillisme et confectionné la Terre en papier mâché.

Une semaine avant, la journée a été annoncée au portail avec création d'une banderole et d'une affiche.



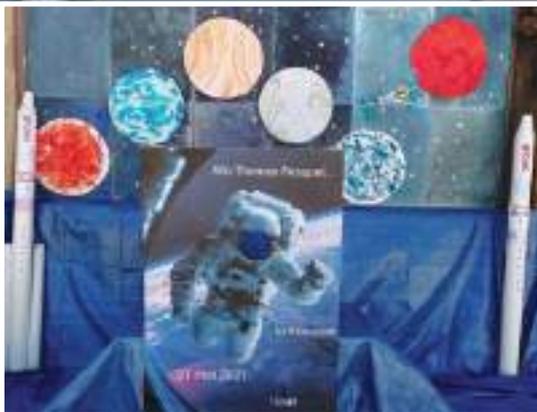
Jour J

Alors que la station spatiale internationale (ISS) survolait l'Afrique de l'Ouest à 400 km d'altitude et à une vitesse de 28 000 km/h, le contact a été établi grâce aux radioamateurs de l'Ain pendant une dizaine de minutes et Thomas Pesquet a alors répondu aux 20 questions qui avaient été soigneusement préparées.

Faisant partie des 10 établissements retenus au niveau national (le seul de la région Auvergne-Rhône-Alpes !), le Collège Saint-Pierre de Marboz a fédéré autour de ce projet 6 écoles de notre territoire (dont l'école primaire de Beaupont) soit 827 élèves. Deux élèves de chaque école ont posé leurs questions. A Beaupont, Nell a demandé « Il existe le mal des montagnes quand on monte en altitude. Existe-t-il le même mal dans l'espace ? A-t-on une sensation de vertige quand on sort de l'ISS ? » et Yaël « En dehors de la Terre, que voyez-vous à travers les hublots de l'ISS ? »

ENFANCE ET VIE EDUCATIVE

Le jour J, les élèves étaient habillés aux couleurs de l'espace.



Ils ont participé à un Escape Games et à la création plastique d'une œuvre collective. Chaque élève a revêtu la combinaison l'instant d'une photo.

Après avoir assisté en direct au contact, les élèves ont partagé un goûter organisé par les maitresses.

Batucada et concert de Jazz

En Juin, les élèves de CE2/CM ont mis en place une batucada avec l'aide des intervenants musicaux de Grand Bourg Agglomération et ils ont assisté à un concert privé de Jazz à la salle des fêtes de Pirajoux.

Concert de jazz



Batucada



Restaurant Scolaire

Le restaurant scolaire est une association loi 1901, dont le but est d'assurer les repas de midi des enfants scolarisés au sein de Regroupement Pédagogique Intercommunal Beaupont – Domsure. La cuisine, faite maison, est préparée sur place par les deux employées de l'association : Stéphanie Sézia à Beaupont, et Marina Cioé à Domsure.

Le début de l'année a été marqué par le changement des membres du bureau, à la suite de la démission de Thomas Germain, président de l'association depuis 9 années.

Une nouvelle équipe s'est alors constituée dans la joie, la bonne humeur, avec beaucoup d'idées et de motivation pour du renouveau.

Avec le Covid, nous avons dû nous adapter aux conditions sanitaires pour pouvoir réaliser nos manifestations, et ainsi prendre la décision de revoir certaines d'entre elles.

La vente de chocolat d'Alex Olivier

Toujours un beau succès auprès des gourmands, mais encore plus cette année grâce à la communication Facebook, à l'envoi de mailing de la part des mairies de Beaupont & Domsure et la forte mobilisation des parents d'élèves.

Les pizzas

Habituellement préparées et cuites par les membres de l'association, cette année avec le contexte sanitaire imposé, nous avons pris l'initiative de faire travailler des commerçants locaux : le camion les Cup'Ain pour les pizzas et la boulangerie Teillard pour les tartes sucrées. Avec presque 250 pizzas et une soixantaine de tartes, on peut dire que nous n'avons jamais autant vendu de pizzas & tartes !

Le petit jardin

Comme à son habitude, nous organisons cette vente en partenariat avec les serres Moissonnier de Salavre. Le bénéfice est stable par rapport aux autres années, malgré l'absence de buvette.

Paëlla & lasagnes à emporter

Une nouveauté cette année, qui vient remplacer le repas de fête de fin d'année qui n'a malheureusement pas pu se faire. Également préparées par des commerçants locaux, la paëlla par la boucherie Daujat de Marboz et les lasagnes par le restaurant Chez Nathaly à Domsure. Une belle réussite avec 130 parts de paëlla et 64 parts de lasagnes !

Ce fût une belle année pour nous, malgré les difficultés rencontrées. Nous tenions également à remercier les mairies des deux villages pour leur aide dans la préparation et la communication de nos flyers publicitaires ; l'installation des boîtes aux lettres ; ainsi que le marché de Domsure qui aura véritablement boosté nos manifestations et touché tous les habitants des communes.

Nous espérons connaître une aussi belle année comme celle que nous avons passée, avec la chance d'avoir une super équipe, dévouée, motivée, dynamique, avec une super ambiance.

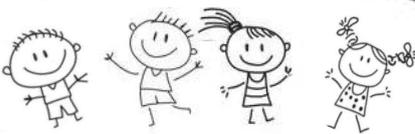
Notre porte est ouverte à tous ceux qui souhaitent nous rejoindre et participer à une belle aventure humaine pour le bien de nos enfants.

Les membres du bureau



Sou des Ecoles

SOU DES ECOLES



Beaupont - Domsure

Cette année le Sou des Ecoles s'est bien étoffé puisqu'il compte 9 parents bénévoles de plus.

La composition du nouveau bureau est la suivante :

Présidente : Céline Mendes

Vice-président : Jean-Noël Haller

Vice-présidente : Alizée Zins

Trésorier : Janek Puche

Vice-trésorier : Alexandre Ponthus

Secrétaire : Mélanie Oriol

Parents bénévoles : Cassandra Pelud, Nadège Suchet, Océane Lombard, Elodie Ponthus, Jérôme Shops, Matthieu Vaucher, Lucas Decharière.

La nouvelle équipe ne manque pas d'idées, ni de motivation puisqu'elle a déjà assuré quelques manifestations dont :

- buvette et crêpes lors du 1^{er} anniversaire du Marché de Domsure et lors de la dégustation de jus de pommes des Amis du Fruit,
- la soirée Beaujolais Nouveau qui a eu lieu le 20 novembre,
- la vente de sapins le 10 décembre au marché de Domsure, avec buvette et crêpes,

D'autres sont à venir (si les conditions sanitaires le permettent) :

- l'incontournable quine loto le 30 janvier,
- retour de la traditionnelle tartiflette le 18 février,

- nouveauté cette année, une bourse à la puériculture et aux jouets le 13 mars,
- retour également et très attendu du vide grenier le 8 mai.

Nous rappelons que le Sou des Ecoles a pour but de récolter des fonds permettant de financer des activités durant le temps scolaire ; cela peut être une sortie au musée ou au théâtre, l'achat de matériel d'apprentissage ludique ou de jeux.

Cependant, sans parents bénévoles pour nous aider, le Sou des Ecoles ne pourra perdurer.

Tous les parents sont les bienvenus dans l'association, sachant que tous les efforts faits pour récolter des fonds ne servent qu'à nos enfants. Chacun des volontaires peut s'investir en fonction du temps qu'il peut accorder, même si ce n'est qu'une heure, car sachez que c'est avec de petites rivières que nous arriverons à un fleuve !!!

N'hésitez pas à prendre contact avec le Sou des Ecoles pour tout renseignement ou pour proposer votre aide lors de manifestations. Nos enfants comptent sur nous !

Contact Sou des écoles

sde-beaupont-domsure@hotmail.com

Téléphone 07 49 01 80 57

Ecole de musique

Ecole de Musique du Canton de Coligny - Rue du 19 mars 1962 - 01851 Marboz
Pôle Territorial de Val-Revermont



Laurent Paquelier – directeur

Les professeurs de l'école de musique assurent des cours de solfège et d'instruments (dès la première année). Ces cours s'adressent à toute personne à partir de 7 ans, sans limite d'âge ni de niveau.

Les cours de solfège sont collectifs et les cours d'instruments sont individuels.

Instruments enseignés : flûte traversière, clarinette, hautbois, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba, batterie et percussions.

Les élèves, après quelques années d'apprentissage instrumental, intègrent l'Orchestre Junior de l'école (dirigé par Laurent Paquelier), qui leur permet d'apprendre à jouer en groupe, sous la direction d'un chef.

Les répétitions ont lieu sur une journée lors des diverses vacances scolaires.



Une audition des élèves de l'école et de l'orchestre junior a lieu chaque année, le premier samedi des vacances d'hiver, en février : cette année ce sera le 12 février 2022. Chaque élève aura ensuite le choix d'intégrer une harmonie :

• **Music'harmonie :**

<https://sites.google.com/view/musicharmoniemarboz/accueil>

• **Harmonie de Coligny :**

<https://www.facebook.com/harmoniedecoligny01>

Pour tout renseignement :

Bernadette Lombard : 06 83 01 84 64

Monique Adam : 04 74 51 09 45



Répétition en octobre 2021

Scène libre juillet 2021



Jeunes Sapeurs-Pompiers

Notre section a son siège social au Centre d'Incendie et de Secours de Coligny.

A l'origine en 1992, tous les centres et corps de pompiers du Canton de Coligny ont participé à la création de la section.

Actuellement, les membres du conseil d'administration et les formateurs proviennent des CIS de Coligny, Marboz, des CPINI de Beaupont, Bény, Pirajoux, Verjon, des parents d'anciens JSP ainsi que des parents de JSP.

L'activité de Jeunes Sapeurs-Pompiers est ouverte aux filles comme aux garçons.

Pour la saison 2021/2022, notre effectif est composé de :

- 11 jeunes en 1ère année provenant des communes de Coligny, Marboz, Pirajoux, Verjon, Villemotier, Foissiat, Saint Étienne du Bois, Val Revermont,
- 4 jeunes en 4ème année provenant des communes de Coligny, Marboz et Pirajoux.

Le sport est le lundi soir au gymnase de Coligny (1h30).

La formation théorique et pratique se déroule aux CIS de Coligny et de Marboz le samedi matin (3h00).

A cela s'ajoutent les rencontres sportives, les défilés et cérémonies, les stages pour les JSP 4 ...

La formation se déroule en 4 ans.

Chaque année est validée par un test de niveau écrit et pratique.

En 4ème année, le/la JSP devra remplir plusieurs conditions pour obtenir son brevet de JSP, ce qui lui permettra d'intégrer une caserne avec la reconnaissance de ses formations :

- formation de secourisme de 6 jours (prompt secours)
- formation au port de l'ARI (Appareil Respiratoire Isolant (1 jour)

- épreuves du brevet (théorique et pratique, sportive dont 50 m piscine) 1 jour

Le BNJSP en poche et à la date anniversaire de ses 16 ans révolus, l'intégration



d'une caserne pourra être effective ; le/la jeune et nouveau/elle pompier volontaire aura les aptitudes opérationnelles reconnues d'équipier/ière de prompt secours et d'équipier/ière de protection contre l'incendie. Il/elle devra suivre un module complémentaire de 4h00 pour les opérations diverses.

Et pour les jeunes qui intégreront un CIS, ils suivront également deux formations complémentaires pour être «équipier pour la lutte contre l'incendie» et pour être «équipier pour le secours en équipe».

C'est une réelle reconnaissance de l'investissement des 4 années passées au sein de la section.

Je remercie les municipalités qui, en nous versant une subvention, permettent à notre section de pouvoir proposer une adhésion largement accessible à toutes et à tous.

Elles contribuent par ce geste, à permettre la formation des futurs éléments qui composeront et feront vivre leur caserne de demain ainsi que les centres intervenant sur leur commune.

Ceci permet aux jeunes de s'engager et de s'investir pendant 4 ans dans cette action citoyenne et altruiste, et pour le plus grand nombre, de continuer en qualité de sapeur-pompier volontaire, voir même de prendre une orientation professionnelle dans ce domaine pour certains.

Pour preuve, les 7 jeunes brevetés de 2020 ont tous pris un engagement de SPV dans une caserne.

ATTENTION, recrutement 1 an sur 2.

NOMBRE de places LIMITÉ avec sélection sur dossier.

Nous organiserons un recrutement de JSP en 2022 (filles et garçons étant nés en 2009 / 2010)

- vaccination COVID19 obligatoire,
- lettre de motivation.

Date butoir des demandes le **21 août 2022.**

Renseignez-vous dès le printemps. Prochaine assemblée générale en septembre 2022.

Association Cantonale de Jeunes Sapeurs-Pompiers de Coligny

jspcoligny@gmail.com

Président : Mr Panchot 06 04 07 96 98

Secrétaire : Mr Wiel 06 20 31 17 29

Trésorière : Mlle Rozier 06 79 51 33 38

Association Mosaïque Beaupont Domsure

14 membres composent son conseil d'administration : Liliane Moiraud (**présidente**), Colette Lombard (**vice-présidente**), Alice Miguerian (**trésorière**), Valérie Poncin (**trésorière bibliothèque**), Eveline Pauget (**responsable bibliothèque**), Marie-Noëlle Gouly (**secrétaire**), Marie Germain (**secrétaire adjointe**), Jocelyne Baud, Aurélie Culat, Natacha Grappe-Rolland, Martine Grégaud, Jacqueline Morel, Jocelyne Pomat, Anne-Marie Puthet.

Nous avons vécu la saison 2020-2021 au rythme du COVID, seuls quelques cours ont pu être dispensés. L'année s'est vite trouvée perturbée, tout d'abord par le couvre-feu avant d'être interrompue le 2 novembre 2020 pour ne plus reprendre de la saison. Nous aurions pu accueillir à nouveau les enfants à un moment

donné, mais nous avons fait le choix de les protéger, ceux-ci étant asymptomatiques. Nos salariés ont bénéficié du chômage partiel, les cotisations encaissées ont été remboursées au plus près pour viser l'équilibre financier, ce qui a engendré un gros travail de la part de notre trésorière. Merci Alice. Un grand merci à Alain également qui, pour le yoga, n'a présenté aucune facture pour ses séances.

Depuis plusieurs exercices, nous constatons une baisse des effectifs, donc des recettes. Cet état de fait nous a conduit à « rectifier le tir » et actualiser le montant des cotisations comme celui de la carte d'adhérent.

Pour cette saison 2021-2022, les activités sont devenues possibles à la seule condition d'avoir le PASS sanitaire.



Cours de Gym avec Romain

Pour l'ensemble des cours, mise à disposition de gel hydroalcoolique, distanciation physique, port du masque obligatoire lors des déplacements. Nous nous adaptons aux directives nationales et préfectorales. Espérons que cette saison se déroule le plus sereinement qui soit, sans prise de tête, que chacun retrouve ses activités et des échanges épanouissants.

Gym tonique : Nous avons eu le plaisir d'accueillir depuis septembre un nouvel animateur en la personne de Romain Cary de Péronnas. Les cours sont désormais dispensés le vendredi de 19 h à 20 heures à la salle des fêtes de Domsure. Un grand merci à Alain Pointud pour les 2 années passées à nos côtés.

Gym retraités actifs : mardi de 10h30 à 11h30, salle des fêtes de Domsure, avec Jocelyne Kowacki. Au programme, renforcement musculaire, gym douce, cardio avec ou sans matériel, étirements, et retour au calme.

Yoga : 3 cours le mercredi de 16h30 à 17h30, de 18h à 19h et de 19h15 à 20h15 à la salle des fêtes de Beaupont, avec Alain Dumot.

Dessin : Avec une diminution des inscrits, nous ne proposons plus que 2 cours : mercredi de 20h à 22h, samedi 1 cours enfants et ados de

9h30 à 11h, à l'Espace des sociétés, salle des associations, avec Alex Josserand.

Après-midi récréatif : rencontres le mardi de 14h à 16h. Espace des sociétés, salle des associations. Jeux de cartes... activités à la convenance de chacun.

Scrabble : rencontres le vendredi de 14h à 17h. Espace des sociétés, salle des associations. Selon le nombre de participantes, le groupe rejoint les rencontres du mardi pour réduire les coûts de chauffage.

Peinture sur porcelaine : Sous forme de stages avec des cours les lundis de 14h à 16 h et de 20h à 22h. Espace des sociétés, salle des associations. Animation Colette Lombard.

3^{ème} stage : 3 janvier au 7 février 2022

4^{ème} stage : 7 mars au 11 avril 2022

5^{ème} stage : 2 mai au 30 mai 2022

Nous remercions les communes de Beaupont et Domsure pour leur écoute permanente, le prêt des salles, le chauffage. A Beaupont, la salle des associations et la bibliothèque ont été isolées sur le plafond, ce qui apporte un confort significatif. Un grand merci renouvelé.

Contacts :

- **Présidente** : Liliane Moiraud, tél. : 06 30 92 38 74

- **Vice-présidente** : Colette Lombard, tél. : 04 74 51 26 15

Siège administratif : Mairie de Beaupont - 331 rue Principale 01270 Beaupont

Association loi 1901, agréée Jeunesse et Sports, affiliée à la Fédération Française Sports pour Tous. Nous acceptons les chèques vacances, bons loisirs jeunes et chèques jeunes 01 (uniquement culture/loisirs).

Bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque se compose de 16 bénévoles.

Jocelyne Baud, Amandine Cavillon, Aurélie Culat, Corinne Da Silva, Emilie Frère, Robin Frère, Marie Germain (secrétaire), Sophie Gilbert, Natacha Grappe-Rolland, Marie-Noëlle Gouly, Alice Miguérian, Jacqueline Morel, Eveline Pauget (responsable), Valérie Poncin (trésorière), Anne-Marie Puthet, Colette Putin.

Vous pouvez emprunter livres, BD, CD pour petits et grands.

Abonnements : Pour les jeunes WAKOU, je lis déjà, Dr GOOD et pour les adultes Dr GOOD, pleine vie.

A l'automne et au printemps, nous achetons des livres pour tous les âges. Deux fois par an, nous procédons à l'échange de 450 documents, livres et CD, auprès de notre partenaire la Direction de la Lecture Publique à Bourg en Bresse.

Les lecteurs ont accès au site de la DLP et peuvent nous demander de leur réserver des documents. Nous avons une navette tous les 15 jours.

<https://lecture.ain.fr>

La cotisation annuelle est de 8 € par famille et elle est gratuite pour les enfants de moins de 18 ans.

Chaque année, nous proposons des animations :

- mars : Soirée contes pour les enfants
- juin : 1^{er} dimanche matin, une bourse aux livres, DVD, CD, jeux, cartes postales, collections.
- octobre : Fête de la Science.

Le 2 octobre 2021, le thème était la police scientifique, les empreintes digitales. Un public nombreux est venu pour comprendre les secrets de la police scientifique et technique. Plusieurs ateliers attendaient adultes et enfants : qu'est-ce qu'une empreinte digitale ?

Comment s'en sert-on pour ficher et rechercher des cambrioleurs, des criminels ? Le public a manipulé des poudres, observé des empreintes qui paraissent semblables, mais qui, à l'aide d'une loupe, se révèlent bien différentes. Déjà plus de cent ans que la police scientifique utilise les empreintes digitales pour résoudre des enquêtes. Une matinée enrichissante.

Nous vous accueillons aux horaires suivants :
Mercredi de 16h à 17h30 Samedi de 9h30 à 12h
200 rue Principale 01270 Beaupont
Bib.beaupont.domsure@gmail.com

**De nombreux livres sont
à la disposition des lecteurs**

Fleurissement

C'est une équipe de bénévoles qui participe avec goût et assiduité à l'embellissement du village.

Présidente : Brigitte Billet

Vice-présidente : Brigitte Fischer

Secrétaire : Chantal Godain

Trésorier : Jacky Mage

Les membres : Jean-Pierre Long, Jean-Paul Rioux, Isabelle Papin, Mireille Moninot, Jacqueline Briset, Patrick Bouillet, Marie-Noëlle Donélian, Nathalie Michel.

Les aidants : Jean-Marc Godain, Michel Billet, Alain Martinet.

Toutes ces bonnes volontés agrémentent le cœur du village de mai à octobre (bêchage, plantation, binage, arrosage, nettoyage, tri des tubercules). Dès la fin de saison, il faut penser à l'année suivante (préparer les commandes, aménager de nouveaux massifs).

Ne pensons pas à l'été pluvieux ou à la canicule, il faut avancer et contrôler l'arrosage automatique, remis à neuf en 2021 (merci à la municipalité pour ce geste ainsi qu'au soutien moral et financier).

Notre tombola annuelle s'est déroulée sur le marché le 29 Octobre, un succès, merci à tous les participants.



Nos parterres



Brigitte et Chantal à l'œuvre



Comité des Fêtes

Une année encore compliquée pour le Comité des Fêtes.

Peu de manifestations faites, la tête de veau 2020 a été reportée en juin 2021.

Un grand succès pour la tête de veau du 11 novembre 2021 avec 140 repas servis en salle et 86 à emporter. Une journée intense que nous avons passée dans la convivialité, ce fût un plaisir de tous nous retrouver et partager.

Un grand merci aux membres du bureau et bénévoles présents !

Le Comité des Fêtes a accueilli de nouveaux membres en septembre, il est maintenant constitué de 16 membres dont 6 faisant partie du bureau. Nous accueillons une nouvelle présidente : Virginie Ponsonnet.

Nous remercions M. Jacky Mage pour ses années de présidence au sein du comité des fêtes.

Le comité des fêtes a de nouveaux projets pour l'année 2022, nous souhaitons viser un public plus large en organisant des événements festifs.

Membres du bureau :

- **Présidente** : Virginie Ponsonnet
- **Vice-président** : Christian Mousseron
- **Trésorier** : Matthieu Girard
- **Vice-trésorière** : Eugénia Lafaverge
- **Secrétaire** : Brenda Costanzo
- **Vice-secrétaire** : Bernard Badoux



Le repas tête de veau de novembre

Chasse

Suite à l'assemblée générale,

le bureau reste le même :

Président : Didier Passemard

Vice-Président : Sylvain Beisson

Secrétaire : Tanguy Grégaud

Trésorier : Christophe Robert

La société compte à ce jour 17 chasseurs, 4 de moins que l'année précédente.

13 chevreuils sont à prélever pour cette saison, illimité pour les sangliers.

Les mesures sanitaires actuelles nous permettent de pratiquer la chasse de manière habituelle.

Le traditionnel banquet aura lieu en mars 2022 si les conditions sanitaires le permettent.

Pêche

Pour la Société de pêche de Beupont - Domsure et les pêcheurs, les années 2020 et 2021 ne resteront pas dans les annales.

Le Covid en 2020 avec des périodes de fermeture et des restrictions, les conditions météo et de rivières en 2021 font que ces deux années seront vite à oublier.

Le 28 novembre 2021, lors de l'assemblée générale électorale qui s'est tenue en mairie de Domsure, a eu lieu le renouvellement du conseil d'administration de cette association.

La défection, au cours de ces dernières années, pour différentes raisons, d'un certain nombre de membres, nécessitait d'intégrer de nouveaux administrateurs.

Depuis 2 ans déjà, Roland Moissonnier de Beupont et Dominique Michel de Domsure ont

accepté de s'impliquer dans cette société, ils ont officiellement été intégrés à l'occasion de cette AG.

De plus cinq nouveaux pêcheurs, soucieux de l'avenir, et de la pérennité de la société de pêche, acceptent de participer à cette association.

Merci et bravo à eux.

Ce sont Jean Valéry Jaillet, Hervé Prieto, Hervé Pauget de Beupont, Kevin Morel et Pierre Michel de Pirajoux.

Le conseil d'administration de la Société de pêche Beupont-Domsure se trouve ainsi constitué de 14 membres (nombre minimum nécessaire : 7, maxi autorisé : 15) auxquels il faut ajouter, pour son bon fonctionnement, ses deux gardes de pêche qui sont Michel Faraboz et Daniel Pauget.



L'assemblée générale du 28 novembre dernier en mairie de Domsure

Le bureau est dorénavant constitué de :

Président : Georges Puthet

Vice-présidente : Renée Michon

Trésorier : Jean Luc Rozier

Secrétaire : Thierry Jaillet

Administrateurs : Lucien Charnay, Didier Daujat, Christian Paganelli, Dominique Michel, Roland Moissonnier, Jean Valéry Jaillet, Pierre Michel, Kevin Morel, Hervé Pauget, et Hervé Prieto.

Amicale tennis

A Beupont, il est possible de jouer au tennis toute l'année, et à des prix défiant toute concurrence : que ce soit occasionnellement (ticket à 2 euros) ou plus régulièrement (carte annuelle allant de 10 euros pour un enfant de moins de 12 ans, à 60 euros pour toute une famille).

Les cartes et tickets sont en vente à la boulangerie Teillard, à Beupont.

La pandémie de la COVID19 a empêché les cours d'avoir lieu en 2020 et en 2021.

Peut-être serait-ce possible l'an prochain ? Les dirigeants de l'association l'espèrent !

Dans tous les cas, toute personne intéressée par le tennis peut utiliser le terrain de Beupont.

L'objectif de l'amicale est assez simple : celui de faire connaître ce sport à un maximum de personnes, et que ces personnes prennent du plaisir en jouant.

Et n'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez apporter un appui, une aide ou même donner un coup de pouce ponctuel. Vous serez le bienvenu.

**Pour tout renseignement : Grégory Gouly
(06 79 05 98 48 ou ggouly@yahoo.com)**

Les Amis du Fruit

L'association « Les Amis du Fruit » est maintenant lancée. Elle remplace et élargit l'activité de la Cuma de Domsure Distillation créée au début des années 60.

Son but, la culture et la transformation des fruits sous toutes ses formes y compris la distillation, doit permettre à chacun d'y trouver un intérêt et un plaisir de partage.

Une première journée « Jus de pommes » organisée le 29 octobre sur le marché a permis un premier contact avec le public. Elle s'est déroulée dans une bonne humeur, où tout le monde a pu s'atteler à la tâche avec plaisir, merci à tous. Ce pressoir, de taille modeste, permettra à chaque adhérent de pouvoir presser ses propres pommes et ainsi se faire une idée sur la qualité de son verger et le choix des variétés à planter.

Il reste à l'association à mettre en place la partie culture, c'est-à-dire l'entretien des arbres, la taille, l'apprentissage à la greffe.

Ce sujet sera abordé avant le printemps, lors de notre première assemblée générale qui aura lieu au mois de mars 2022.

Pour tout renseignement :

Le président Daniel Pauget : 06 14 81 69 74

Le secrétaire Jean-Marc Godain : 04 74 51 27 80
jmgodain@orange.fr



Cette activité a remporté un franc succès au marché

CCAS



Comme chaque année, le CCAS offre la possibilité aux personnes âgées de plus de 75 ans de bénéficier d'un repas ou d'un colis de Noël. En raison du COVID-19, aucun repas n'a pu avoir lieu en restaurant en ce début d'année 2021. 51 Domsurois(es) recevront donc un colis. Nous espérons pouvoir nous retrouver autour du repas traditionnel en ce début d'année 2022.

L'équipe est composée de Mesdames Brigitte Fischer, Mathilde Ferrier et Messieurs Xavier Bernard de Domsure, Patrick Bouillet, accompagnés de Mesdames Mireille M, Jacqueline B, Christine J et Isabelle P, et M. Lucien C.

Anciens combattants

En cette année particulière, nous avons pu maintenir toutes les cérémonies :

- Le 19 mars 1962 a été commémoré le 14 mars,
- Le 8 mai,
- Le 18 juin, en compagnie des familles des 12 victimes. Cette année, ce sont les trois inconnus qui ont été mis à l'honneur.
- Le 11 novembre.

Le bureau est composé comme suit :

- Urbain Jaillet, **président**,
- Bernard Girard, **vice-président**,
- Bernard Robin, **trésorier**,
- Gérard Ferthet, **secrétaire**

Nous avons deux porte-drapeaux, François Janodet et Roger Chevalier.

Nous avons perdu l'un des nôtres. Maurice Darbon nous a quitté le 14 août. Nos rangs diminuent. Nous apprécions toujours lorsque la population vient nombreuse assister à nos commémorations.



Cérémonie du 11 novembre



Mme Delay fleurit chaque année la petite stèle du 18 juin 1944



ADMR

Ain Domicile Services



Portage Repas



NOTRE MÉTIER, VOUS ACCOMPAGNER!

NOUS AVONS DES SOLUTIONS 24/24H 7/7J

AIN DOMICILE SERVICES
adddom

ACCOMPAGNEMENT VIE QUOTIDIENNE
ENTRETIEN DU LOGEMENT
GARDE D'ENFANTS DE + 3 ANS
COURSES
RÉALISATION DE REPAS

AIDE À LA PERSONNE
TRANSPORT, INSTALLATION
SURVEILLANCE
AIDE À LA TOILETTE...

VIE SOCIALE
TRANSPORT ACCOMPAGNE
ACCOMPAGNEMENT AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS
STIMULATION
ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE (MATÉRIEL FOURNI)

OFFRE DE REPAS
PRÉSENCE DE JOUR ET DE NUIT
RÉPONSE RÉGULIÈRE OU PONCTUELLE

NOUS INTERVENONS SUR VOTRE COMMUNE

Ain Domicile Services
Maude LACROIX
94 grande rue
01 851 MARBOZ
04 74 42 02 14 - 06 83 98 46 17
bresse.revermont@ain-domicileservices.fr

DEVIS GRATUIT

L'essentiel c'est vous !

Portage de repas à domicile

70 allée des Ecoliers

01370 Saint Etienne du Bois

04 74 25 85 86

Mail : asso.repas@orange.fr

Site internet : portage-repas.wixsite.com

Référent commune : Xavier Bernard de Dompure 04 74 21 42 58

Les repas sont confectionnés par le restaurant La Maison des Pays de l'Ain à Saint Etienne du Bois



Visite des écoles

La visite des écoles du RPI s'est déroulée le 21 septembre 2021 dans le respect des gestes barrières de la COVID-19.

Les effectifs s'élèvent à 112 élèves sur le regroupement pédagogique intercommunal.

Ecole maternelle Domsure :

- Classe de madame Brunet (petits et moyens) 27 élèves
- Classe de madame Dilhalaoua (grands et moyens) 20 élèves

Ecole primaire Beaupont :

- Classe de madame Duvernay (CP-CE1) 20 élèves
- Classe de madame Robert (CE2-CM1) 22 élèves
- Classe de madame Ferlet (CM1-CM2) 23 élèves.



Remise des dictionnaires 2021

La remise des dictionnaires aux élèves de CM1-CM2 s'est déroulée lors de la cérémonie du 11 novembre 2021 à Beaupont. M. le Maire Patrick Vacle, M. le Maire Gérard Janodet, M. le Maire Noël Piroux ont distribué 21 dictionnaires dont :

- 17 aux élèves de Beaupont (Jessy, Maéline, Teddy, Nina, Elise, Romane, Ruben, Ethan, Cléa, Chahrazad, Eva, Laurynne, Lorenzo, Théo, Gabriel, Lyana, Kathleen),
- 1 à Pirajoux (Marceau)
- 3 à Domsure (Clara, Elowan et Zoé)



Les élèves de nos trois communes avec leur dictionnaire



Clara, Elowan et Zoé ont reçu leur dictionnaire

Téléthon

Le samedi 4 décembre a eu lieu le marathon du téléthon, proposé par le comité des Fêtes cantonales et la Foulée Colignoise.

Partis de Salavre à 11h30, ils étaient une vingtaine d'inscrits pour cette sortie conviviale reliant les 9 communes de l'ancien canton dans le but de récolter des fonds au profit du Téléthon.

Le ravitaillement de Domsure, vers 12h45, après 10 km de course a été apprécié par tous les participants : boissons chaudes et douceurs ont fait le bonheur des coureurs.

Ils ont ensuite repris la route en direction de Beaupont pour les 32 km restants et une arrivée à Salavre vers 17h30.



Pompiers de Beaupont



N° d'appels : 18 ou (112 depuis un portable)

Le corps des sapeurs-pompiers de Beaupont intervient sur les communes de BEAUPONT et DOMSURE, en collaboration directe avec le Centre de Secours de Coligny.

Course de tracteurs tondeuses

Cette année encore, notre équipage Domsurois était présent à la course de tracteurs-tondeuses de Beaupont les 18 et 19 septembre 2021.

En nocturne, le samedi, c'est une belle course de deux heures, tous phares allumés qui a produit le plus bel effet pour les spectateurs. Nos pilotes, Lilian, Jean Paul et Jérôme ont fini cette épreuve dans le peloton de tête.

Le dimanche, après une nuit et matinée

pluvieuses, le circuit s'est transformé, dès les premiers tours en un champ de boue, si bien, que les Domsurois ont abandonné à mi-course suite à une défaillance de transmission.

Nous en profitons pour féliciter nos voisins, l'équipage Pauget, pour avoir terminé vainqueur de cette saison 2021 et nous comptons sur nos trois pilotes pour nous représenter avec un peu plus de chance pour le challenge 2022.



La pluie s'est mêlée à la course



L'équipage Domsurois



Temps forts du marché



Pour le premier anniversaire, tours de calèche gratuits pour petits et grands



Pour le premier anniversaire, danses avec le groupe folklorique de Bourg « Pays de Bresse »
Valses, branles et quadrilles ont fait le bonheur des clients



La population, comme M. le maire, ont pu s'initier à la polka

Les enfants des écoles ont exposé leurs dessins



Cet automne, les « Amis du Fruit » nous ont fait une démonstration de pressage de pommes, suivi d'une dégustation que nos papilles ont apprécié.



Bernard Robin et Daniel Michon coupent les pommes



Jean Marc Godain met les pommes dans le hachoir, avant de les mettre dans le presseur

Gérard Aussourd serre les pommes dans le presseur



Les pommes libèrent le précieux breuvage



Il ne reste plus qu'à déguster

Histoire d'animaux

Les loups

Il n'y a encore pas si longtemps de cela, les loups étaient nombreux dans nos villages bien fournis en bois. Ils étaient autant redoutés que la peste ! A Marboz, entre 1580 et 1597, 14 enfants ont été dévorés par les loups. En 1801, le préfet de l'Ain prit un arrêté ordonnant une chasse générale aux loups. En 1806, c'est le ministre de l'Intérieur qui prit un arrêté accordant une prime à tout particulier qui contribuerait à la destruction des loups dans le pays.

A Domsure, c'est en 1858 que les frères Burignat abattirent les 4 derniers louveteaux, près de la « Mare du Loup » dans les Bois de Fougemagne.

Les porcs

Dans les cahiers de délibérations du Conseil Municipal du 31 mai 1900, on peut lire : « Les porcs ne pourront être laissés au pâturage le long des chemins publics ou dans les terrains communaux sans avoir des sortes d'anneaux en fil de fer passés à l'extrémité du groin (comme cela se pratique habituellement), les mettant par-là dans l'impossibilité de fouiller la terre et de bouleverser les gazons ».

Les chiens

Il y a un siècle, la rage était encore présente dans nos territoires. On parlait de chiens atteints d'hydrophobie à cause de la paralysie de la mâchoire inférieure qui les empêchaient autant de manger que de boire ! Le maire a dû prendre des arrêtés contre la divagation des chiens :

« 16 octobre 1904 :

Considérant que plusieurs chiens ont traversé la commune en mordant plusieurs de leurs congénères et reconnus depuis atteints

d'hydrophobie, ce qui nécessite l'application rigoureuse et immédiate des mesures propres à prévenir les accidents causés par cette maladie ;

Considérant en outre que le danger de la rage se trouve accru par le grand nombre de chiens divaguant sur la voie publique et qu'il importe de prendre des garanties contre la négligence ou le mauvais vouloir de détention de ces animaux ;

Arrêté :

Article 1 : la circulation des chiens est interdite dans la commune pendant six semaines du 16 octobre au 26 novembre de la présente année, à moins qu'ils ne soient tenus en laisse ou muselés de façon à ne pas pouvoir mordre.

Pendant ce temps, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire en dehors de leur résidence, si ce n'est pour les faire abattre. Toutefois, peuvent être admis à circuler librement, mais seulement pour l'usage auquel ils sont employés, les chiens de berger et de bouvier, ainsi que les chiens de chasse.

[...] »

Des arrêtés similaires avaient déjà été pris en 1888 et en 1902. Un autre sera encore pris en 1906.

Taxe sur les chiens

Cette taxe municipale a été mise en place par Napoléon III en 1855 pour lutter contre les chiens errants et les accidents causés par la rage. Les propriétaires devaient faire une déclaration annuelle en mairie. Seuls les chiots nourris par leur mère étaient exonérés.

Lors de la séance du conseil municipal du 14 novembre 1920, le tarif suivant a été voté :

Chiens d'agrément : 20 francs

Chiens de chasse : 10 francs

Chiens servant à la garde des troupeaux, magasins, etc. ... : 5 francs

Les doryphores

Les doryphores sont arrivés dans la région bordelaise en 1921, l'armée américaine avait importé des pommes de terre infestées dans un entrepôt de cette région. L'insecte est arrivé en Bresse en 1933. La quasi-totalité de l'Europe était infestée en 1960.

Domsure n'a pas échappé à l'envahisseur. Le conseil municipal créé une commission

du doryphore. Le 7 mai 1933, « Dans le but d'encourager la lutte contre le doryphore il vote une récompense de vingt francs à prendre sur fonds libres du budget de 1933 pour le premier enfant découvrant un foyer de doryphore sur le territoire de la commune. »

Et aujourd'hui ?

Nous avons appris à lutter contre les doryphores. Les cochons sont parqués dans les bâtiments ou derrière de solides clôtures. Les chiens, comme les chats, errent toujours sur le territoire, malgré l'article L.211-19-1 du code rural. La rage a été vaincue. La taxe sur les chiens a été supprimée à la fin des années 70. Quant au loup, on le réintroduit sur nos territoires, il est devenu intelligent, et ne dévore plus ni les hommes, ni les enfants.



CALENDRIER DES FÊTES

JANVIER	VENDREDI 7	Vente de galettes des rois (sur réservation) – Garderie périscolaire – au marché de DOMSURE 16h à 19h
	SAMEDI 15	Vœux de la municipalité à DOMSURE – 18h – <i>Annulé</i>
	DIMANCHE 16	Après-midi dansant (manifestation à définir) – Comité des Fêtes – DOMSURE
	MARDI 25	Don du Sang – à COLIGNY de 15h30 à 19h
	DIMANCHE 30	Loto – Sou des écoles - à DOMSURE – 15h
FÉVRIER	SAMEDI 5	Repas à emporter - Société de Chasse de BEAUPONT – Halle de BEAUPONT – 10h à 12h
	VENDREDI 11	Assemblée Générale Amicale Pompiers - à DOMSURE CHEZ NATHALY – 20h
	VENDREDI 18	Vente de tartiflette (sur réservation) – Sou des écoles – au marché de DOMSURE – 16h à 19h
	VENDREDI 18	Assemblée Générale Amicale Donneurs de Sang du secteur de Coligny - à SALAVRE - 19h
	VENDREDI 25	Réunion Inter-Sociétés - à BEAUPONT – 20h
	SAMEDI 26	Banquet des Classes BEAUPONT /DOMSURE - à DOMSURE – 12h
	DIMANCHE 27	Assemblée Générale – Comité des Fêtes de DOMSURE
MARS	SAMEDI 5	Vente boudin - Comité des Fêtes de BEAUPONT – à BEAUPONT 9h à 13h Vente civier - Comité Fleurissement de BEAUPONT – à BEAUPONT de 9h à 13h
	SAMEDI 12	Après-midi portes ouvertes à la caserne des sapeurs-pompiers de BEAUPONT
	SAMEDI 12	Carnaval pour tous les enfants : défilé, crêpes et vin chaud – Garderie périscolaire Les Pfiits Beaudoms- à BEAUPONT - 16h
	DIMANCHE 13	Bourse puériculture – Sou des écoles - à DOMSURE - Journée
	DIMANCHE 13	Assemblée Générale et cérémonie - Anciens Combattants – à DOMSURE
	DIMANCHE 13	Cérémonie du Souvenir - Anciens Combattants – à BEAUPONT
	VENDREDI 18	Vente de pizzas (sur réservation) – restaurant scolaire – au marché de DOMSURE – 16h à 19h
	SAMEDI 19	Vente de pizzas (sur réservation) – restaurant scolaire – Halle de BEAUPONT – Matinée
	SAMEDI 19	Soirée de la St Patrick – Comité des Fêtes - à DOMSURE – Dès 18h
SAMEDI 26	Repas - Société de Chasse de DOMSURE - à DOMSURE – 12h	
AVRIL	SAMEDI 2	Journée conviviale entretien matériel Inter-Sociétés - à BEAUPONT
	SAMEDI 2	Repas des Anciens à DOMSURE - offert par le CCAS - 12h
	MARDI 12	Don du Sang - à COLIGNY de 15h30 à 19h
	VENDREDI 15	Stand de Pâques/Vente de paëlla – Garderie périscolaire – au marché de DOMSURE – 16h à 19h
	VENDREDI 29	Petit jardin – Restaurant Scolaire – au marché de DOMSURE – 16h à 19h
MAI	SAMEDI 7	Rando : Sur les traces de Robert Schuman / Organisée par la Maison de l'EUROPE à 14h - suivie d'une conférence commémorative au Foyer
	DIMANCHE 8	Cérémonies du Souvenir - Anciens Combattants BEAUPONT / DOMSURE/ PIRAJOUX Banquet des Anciens Combattants – lieu à confirmer
	DIMANCHE 8	Vide-greniers – Sou des Ecoles – à BEAUPONT
	DIMANCHE 22	Fête patronale de DOMSURE : Fête du bonbon

ELABORATION CALENDRIER DES FETES 2023 - VENDREDI 7 OCTOBRE 2022 à 20H - MAIRIE de DOMSURE

CALENDRIER DES FÊTES

JUIN	DIMANCHE 5	Bourse aux livres/vinyles/jouets -Bibliothèque -à BEAUPONT- de 8h à 13h
	VENDREDI 11	Assemblée Générale – Comité des Fêtes de DOMSURE – à DOMSURE
	MARDI 14	Don du Sang - à COLIGNY de 15h30 à 19h
	SAMEDI 18	Cérémonie du souvenir au monument des fusillés – à DOMSURE – 15h
	SAMEDI 18	Concours de pêche amical l'après-midi et repas bréchets en soirée - Société de Pêche à BEAUPONT
	SAMEDI 25	Fête de l'Ecole – à BEAUPONT Repas à midi - Restaurant Scolaire - à BEAUPONT Kermesse – Garderie Périscolaire « Les P'tits Beaudoms » – à BEAUPONT
JUILLET	SAMEDI 2	Repas interne des Pompiers - à BEAUPONT
	SAMEDI 9	Journée festive – Soirée guinguette et feu d'artifice – Comité des fêtes – DOMSURE
	DIMANCHE 10	Course cycliste – Comité Cycliste Roger Pingeon BEAUPONT - DOMSURE – à DOMSURE
	SAMEDI 23	Assemblée Générale – Société de Chasse- à DOMSURE
AOÛT	VENDREDI 5	Rencontre avec la population de la municipalité - à BEAUPONT à 18h30
	VEN.5 AU LUN. 8	Vogue de BEAUPONT
	Samedi 27	Soirée « Poulets de Bresse » - Amicale des Pompiers - à BEAUPONT
SEPTEMBRE	SAMEDI 3	Repas des Anciens à BEAUPONT - offert par le CCAS
	MARDI 6	Don du Sang – à COLIGNY de 15h30 à 19h
	JEUDI 8	Assemblée Générale – Mosaique & Bibliothèque - à DOMSURE
	SAM. 17 ET DIM 18	Enduro tracteur-tondeuse nocturne et spectacle – Comité des Fêtes- à BEAUPONT Enduro tracteur-tondeuse – Comité des Fêtes- à BEAUPONT
	VENDREDI 23	Assemblées Générales - Restaurant Scolaire, Sou des Ecoles, Garderie Périscolaire à DOMSURE
	DIMANCHE 25	Rando cycliste « La Roger Pingeon » et repas – Comité cycliste Roger Pingeon BEAUPONT DOMSURE à BEAUPONT
OCTOBRE	SAMEDI 1ER	Fête de la science – Bibliothèque - Halle de BEAUPONT - Matin
	SAMEDI 8	Jus de pommes – Les Amis du Fruit de DOMSURE – à DOMSURE
	LUNDI 31	Bal d'Halloween des enfants – Concours de déguisement – Comité des Fêtes - à DOMSURE 18h à 21h
NOVEMBRE	SAMEDI 5	Banquet des Pompiers
	VENDREDI 11	Cérémonie du Souvenir - Anciens Combattants- à BEAUPONT et DOMSURE Remise de dictionnaires aux élèves de CM1 - à DOMSURE Repas tête de veau - Comité des Fêtes de DOMSURE - à DOMSURE 12h
	SAMEDI 12	Repas interne – Comité de Fleurissement de Beaupont - à BEAUPONT
	MARDI 15	Don du sang - à COLIGNY de 15h30 à 19h
	SAMEDI 19	Soirée Beaujolais Nouveau – Sou des Ecoles – à BEAUPONT
	SAMEDI 19	Vente saucissons/pommes de terre (sur réservation) – Amicale Donneurs de Sang du secteur de Coligny – 9h à 13h
DÉCEMBRE	SAMEDI 3	Marathon du Téléthon (courses à pied/accompagnement vélos)
	VENDREDI 9	Vente de sapins du Sou des Ecoles. Stand de bonbons, photos Père-Noël, vente décors Noël & marrons chauds de la Garderie Périscolaire. Retraite aux flambeaux du Comité des Fêtes – au marché à DOMSURE - 16h à 19h
	SAMEDI 17	Tirage tombola - Comité Fleurissement de BEAUPONT - à BEAUPONT

Naissances

Tylio Bedouet, né le 01/01/2021,
fils de Emmanuelle Gauge et William Bedouet

Mathis Brastenhofer, né le 01/03/2021,
fils de Séverine Erdmann et Franck Brastenhofer

William Dalia, né le 03/03/2021,
fils de Caroline Burdin et Emmanuel Dalia

Lubin Decharière, né le 05/04/2021,
fils de Camille Ferrier et Lucas Decharière

Kiara Maia Busch, née le 07/04/2021,
fille de Clotilde Busch et Xavier Maia

Jules Rozier, né le 29/04/2021,
fils de Caroline Gallois-Garreignot et Damien Rozier

Lyana Zins, née le 07/05/2021,
fille de Alizée Sieffert et William Zins

Arthur Dousot Chevallier, né le 03/06/2021,
fils de Justine Chevallier et Anthony Dousot

Mahdi Bathily, né le 16/07/2021,
fils de Laura Agosta et David Bathily

Laurène Aubard, née le 18/07/2021,
fille de Maud Curnillon et Cyril Aubard

Gabin Huguet Perez, né le 23/08/2021,
fils de Laetitia Perez et Anthony Huguet

Hélio Pont Goetz, né le 06/12/2021
fils d'Ophélie Goetz et Dorian Pont

Emy Perez née le 19/12/2021,
Fille de Audrey Guillemet et Anthony Perez

Mariage

Cécile Treguer et Selami Çelik le 20/03/2021

Décès

Marie-Louise Coillard, née le 25/10/1922, décédée le 02/02/2021

Annie Bouilloux épouse Maître, née le 03/02/1954, décédée le 08/05/2021

Marcelle Cornillon épouse Pariset, née le 18/06/1939, décédée le 05/07/2021

Serge Darbon dit Maurice, né le 20/03/1937, décédé le 14/08/2021

PHOTO MYSTÈRE



Où est ce lieu ?
Quel était son usage autrefois ?

Réponse donnée sur le site internet de la mairie domsure.fr à partir du 1^{er} février



Cette photo comporte un indice

À VIVRE DOMSURE

